

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 29 avril 2024.*

#### **PRESENTS :**

BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, MAIGNAN Brigitte, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

#### **ABSENTS :**

- ARTHEMISE Fabienne donne pouvoir à HERCOUET Philippe,
- BERNU Sylvain donne pouvoir à M'BAREK Sébastien,
- BURLLOT David donne pouvoir à CAURET Camille,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE GUEN Nadège donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MERIAN Caroline donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENS Pierrick

#### **Délibération n°2024-025**

Membres en exercice : 35 – Présents : 27 - Absents : 8 – Pouvoirs : 8

#### **AFFAIRES GENERALES**

#### **COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL**

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2022-029 du 25 avril 2022, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

**Après information,**

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

- **Dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux :**
  - Décision n°2024-003 – Demande de permis de démolir de la passerelle enjambant le Gouessant au lieu-dit « Le Bas du Clos » à Lamballe-Armor.
  - Décision n°2024-006 – Demande d'autorisation de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture de l'Hôtel de Ville de Lamballe-Armor.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le **17 MAI 2024**

Philippe HERCOUET  
Maire de Lamballe-Armor



*Handwritten signature of Philippe Hercouet*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **17 MAI 2024**

De la publication le **17 MAI 2024**

*Handwritten signature of Marie-Michèle*  
Marie-MICHEL  
Directrice  
Administration Générale